

# *Coopération entre professionnels de santé*

**Pourquoi maintenant et comment ?**

**Gérard MICK**

*Union Nationale des Réseaux de Santé*

# *Ce que nous inspirait la loi HPST*

- Groupements de coopération sanitaire (GCS)
- Communautés hospitalières de territoire (CHT)
- Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
- Protocoles de coopération entre professionnels de santé
- Contrats locaux de santé (CLS) : collectivités territoriales
- Systèmes d'information partagés (SI)

*L'enjeu avorté est celui des CLS.*

*L'enjeu raté est celui des SI.*

# *Ce que coopération veut dire : concepts et téléscopages*

- **Coopération** : *œuvrer ensemble pour un objectif commun*
  - GCS
  - CHT
  - CLS
  - Réseau de santé
- **Pluridisciplinarité** : *réunion de compétences multiples*
  - MSP et Pôle de santé
  - Réseau de santé
- **Coordination** : *ordonner une activité partagée entre plusieurs acteurs, en décroissant entre secteurs sanitaire et social*
  - Réseau de santé
  - Gestion de cas en dispositif MAIA
  - **Tout autre ?** HAD, CH, service Autonomie de Conseil Général ?

# *Ce que cela veut suggère :*

## *téléscopages et méprises*

- Délégation de tâche : *transfert de la mise en œuvre d'une action à un tiers sans perte de responsabilité*
  - CHT / MSP / (réseaux)
- Transfert de tâche : *transposition de la mise en œuvre d'une action à un tiers avec ou sans perte de responsabilité*
  - GCS / CHT / MSP / (réseaux)
- Partage de tâche : *actions menées conjointement par plusieurs acteurs*
  - (GCS) / MSP / réseaux
- Répartition de tâche : *distribution coordonnée des actions entre acteurs*
  - GCS / CHT / MSP / CLS / réseaux

**Un pilote ?**

# *Ce que certains disent faire : coordonner des acteurs*

- Coordination entre professionnels de santé œuvrant autour d'un patient ou pour une dynamique populationnelle
- Coordination entre la Ville et l'Hôpital
- Coordination entre secteurs sanitaire et médico-social
- Coordination des parcours de soins ou des parcours de santé
- Coordination des expertises médicales et médico-sociales

**La coopération sans coordination ne peut être efficiente.  
La coopération transversale à long terme est à gouvernance partagée.**

# *La coopération territoriale selon ses divers acteurs ... Verbatim*

- Médecine générale : « Dans un dispositif territorial de coordination, la notion essentielle est la transversalité et le référent le médecin traitant. »
- Médecine hospitalière : « Ce qui est du domaine de l'expertise d'une discipline doit s'appuyer sur les acteurs hospitaliers. »
- Collectivité territoriale : « La coordination des acteurs est facilitatrice des liens entre les bassins de vie et les bassins hospitaliers, via des interfilières. »
- Service de proximité : « La coordination des soins est du ressort d'une équipe de terrain capable de se mobiliser selon le besoin du patient évalué avec médecin traitant, infirmière, et aides au domicile. »

# *La coopération territoriale ... selon ses divers acteurs ...*

- Groupement de professionnels libéraux : « Il est possible de créer l'équivalent d'équipes mobiles de proximité pilotées par une infirmière polyvalente pour l'évaluation de la situation, l'éducation du patient, l'animation des acteurs de proximité. »
- Réseau de santé : « L'équipe de coordination propose et met en forme les coopérations pour les parcours de patients, et les éventuels transferts de compétences ou de tâches entre acteurs sur le territoire. »
- Usager de santé : « Le coordonnateur d'un parcours est celui qui connaît tous les acteurs et sait appeler le bon interlocuteur au bon moment, qui connaît la personne, ses besoins, ses souhaits, les respecte et les défend. »

# *La coopération territoriale .... pour que cela marche ...*

- Acteurs qui partagent des compétences : **multidisciplinarité**
- Acteurs agissant à un même niveau de responsabilité, qui devient partagée : **subsidiarité**
- Acteurs aux actions réparties dans le temps et l'espace : **coordination**
- Acteurs partageant une même méthodologie de mise en œuvre des actions pour leur objectif commun : **protocolisation**
- Acteurs partageant des informations significatives en temps réel : **système d'information**

**Renoncement de sa place antérieure pour chaque acteur**



# Coopération des professionnels de santé : les outils structurants

- Professionnels libéraux : MSP / Pôle de santé
- Acteurs de santé en territoires : GCS / réseau de santé / Pôle de santé / Interfilère
- Acteurs institutionnels : CHT, CLS
- Entre ces divers outils : réseau de santé / MAIA

Service Public Territorial de Santé

# *Coopération des professionnels de santé : les outils méthodologiques*

- Protocoles de coopération entre professionnels de santé
- Plan Personnalisé de Santé
- Systeme d'information partagé communicant
- Equipe de coordination de proximité
- Entre ces divers outils : dossier métier partagé

